

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 23 novembre 2023

Avis sur la DP9530123B0014 au sein du périmètre de la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine

Suite à la présentation de la déclaration préalable DP 95301 23 B0014 visant au remplacement d'un portail au sein de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine, lors de sa séance du 23 novembre 2023, le CSRPN émet l'avis suivant.

Pour rappel, Monsieur Closa a déposé une déclaration préalable pour un portail. Celui-ci est fixé sur deux piliers pré-existants. Ce portail en aluminium est composé de deux vantaux plein d'une dimension totale de 1,60 mètre de hauteur pour 3,60 mètres de hauteur.

Le CSRPN rend l'avis suivant :

L'installation de ce portail sur deux piliers pré-existants permet de considérer qu'il n'y aura pas de travaux de maçonneries susceptibles d'impacter la flore du site.

Toutefois, la déclaration préalable soumise à l'avis du CSRPN ne contient pas les éléments suffisants pour apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégée et son environnement (conformément à l'article R. 332-24 du code de l'environnement).

En particulier, ce portail « plein » ne favorise pas la perméabilité des continuités écologiques pour la petite faune et aucune information n'est fournie concernant la hauteur du jeu entre le battant et le sol. De surcroît, aucune information n'est donnée concernant la perméabilité pour la faune des clôtures de la propriété.

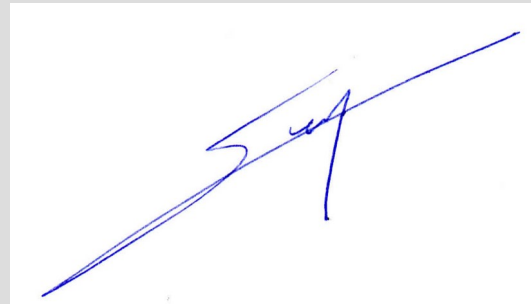
Avis du CSRPN d'Île-de-France

Séance du 23 novembre 2023

Le CSRPN rend un **avis défavorable** à l'unanimité.

Fait à Vincennes, le 24 novembre 2023

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
Jean-Philippe SIBLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP Siblet', is written over a white rectangular background.